

nationales en eau. De tous les aspects du bill C-144 énumérés dans le titre, j'insisterai sur la gestion de nos ressources en eau.

Quand on soulève la question des ressources hydrauliques, les gens du nord-ouest de l'Ontario sont attentifs et inquiets, car cette région du Canada est abondamment pourvue de l'eau la plus fraîche du monde. A bord de petites embarcations, j'ai eu le plaisir de parcourir les rivières Winisk, Severn et d'Attawapisket dont les eaux se déversent, au Nord, dans la baie James. On peut boire l'eau de ces rivières, qui est la plus fraîche et la plus pure qui se puisse imaginer; elle présente moins de danger que l'eau qui coule du robinet dans votre propre maison. L'endroit est mal choisi pour raconter des histoires de pêche, mais ces rivières, sont peuplées des poissons d'eau douce les plus gros et les plus délicieux de tout le pays.

Nous qui vivons dans le Nord-Ouest de l'Ontario désirons ardemment préserver nos précieuses réserves d'eau douce ainsi que les régions sauvages qui les entourent. Ce n'est pas par égoïsme, ni simplement pour notre propre avantage et notre jouissance personnelle, mais plutôt pour celle des gens qui vivent dans ce que nous désignons parfois sous le nom de bassin hydrographique des Grands lacs, région qui dans un siècle comptera 200 millions d'habitants. Ces 200 millions de citoyens, vivant en majeure partie dans de grandes agglomérations urbaines, se tourneront vers le Nord pour y chercher des loisirs et échapper aux rigueurs et aux tensions de la vie urbaine. C'est quelque chose que nous pouvons leur offrir dans la région que je représente. Il est donc indispensable d'empêcher les industries, les groupes ou les particuliers de polluer ces précieux cours d'eau douce ou de détruire les ressources récréatives que nous avons en si grande abondance.

Il est toujours réconfortant de voir l'industrie réagir de façon concrète face aux problèmes de la pollution. Récemment, la société Domtar, de Red Rock, dans la région de Thunder Bay, a annoncé un programme important. L'en-tête de l'article indiquait que la Domtar allait consacrer 18.3 millions à un programme d'expansion et que, de cette somme, 7 millions serviraient à réduire la pollution. La compagnie est actuellement accusée par la Commission ontarienne des ressources hydriques de polluer les cours d'eau douce. A mon avis, on peut manifestement conclure que les sociétés, comme les particuliers, sont sensibles aux bonnes lois; si

l'on y donne suite, les sociétés et les particuliers réagissent favorablement. Mes mandants et moi-même applaudissons donc à la présentation, par le gouvernement fédéral, de la loi sur les ressources en eau du Canada. Apparemment, cette loi permettra au gouvernement fédéral de préparer une attaque systématique, de concert avec les provinces, ou encore unilatéralement, s'il le faut, contre les problèmes de la pollution de l'eau.

• (8.50 p.m.)

Il y a eu ceux qui ont décrit la loi sur les ressources en eau du Canada comme une façade, une astuce destinée à convaincre les Canadiens que l'on s'occupait de la pollution alors qu'en fait peu de chose en résulterait. Après un rapide examen du bill C-144, il m'est difficile de dire si c'est bien le cas. L'efficacité de la cette loi dépendra de la détermination avec laquelle elle sera mise en pratique par le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources et du degré de collaboration des gouvernements provinciaux. L'autre question est de savoir combien le gouvernement est prêt à dépenser pour la mise en application de cette loi.

Il a été dit que la gestion des ressources en eau du Canada est un problème régional nécessitant une approche régionale. En vertu de la nouvelle loi, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Greene) peut conclure des accords avec les provinces et former des comités mixtes aux fins de consultations et pour mettre sur pied des programmes et en coordonner l'exécution. Ceci pourrait être réalisé selon des délimitations nationales, provinciales, ou régionales ou même de lacs ou de bassins fluviaux.

Le ministre et ses hauts fonctionnaires affirment qu'on établira, là où ce sera nécessaire, des conseils régional-fédéral-provincial chargés de faire l'inventaire des ressources en eau, de recueillir des données sur leur qualité, leur distribution et leur emploi, de mener des recherches et de diriger divers programmes ayant pour objet la conservation et le développement maximal des ressources régionales en eau. Cette idée nous plaît, dans le Nord-Ouest de l'Ontario, car nous sommes de chauds partisans de l'aménagement régional. Nous voulons avoir notre mot à dire dans ces plans et dans des programmes gouvernementaux conçus expressément pour notre région.

C'est un fait bien connu ici, je pense, que le Nord-Ouest de l'Ontario, vaste région sauvage de cette riche province, s'est toujours un peu méfié des gouvernements, qu'il s'agisse de celui de Queen's Park ou de celui d'Ottawa, et les gens que je représente ont le vif désir d'être informés et mis dans le coup quand des décisions importantes et lourdes de consé-